

COMMUNE
DE
SAINTE-BARBE

Tél. 03 87 76 64 95



57640

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE BARBE

Séance ordinaire du 12 octobre 2023
sous la présidence de Monsieur Christian PERRIN, Maire

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Date d'affichage : 16 octobre 2023

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

L'an deux mille vingt trois, et le douze octobre à 20 h 30
le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses
séances.

Etaient présents : MM. SCHRECKLINGER – BORNEMANN – AUBURTIN – ERBELDING – DUVAL – ROGOZA –
FORMENTIN – Mmes D'ACUNTO – GUIRKINGER

Absents excusés : Mme BELVAL – MM. HUSSON – SPITZ

Absents : M. TORCASO

Secrétaire de séance : M. AUBURTIN

Monsieur PERRIN ouvre la séance et demande aux Conseillers s'ils ont bien réceptionné le procès-verbal
du précédent Conseil et si quelqu'un a une remarque à faire.

**DCM N° 32/2023 RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN COUVENT DE SAINTE-BARBE :
ETUDE DE FAISABILITE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de l'Atelier Xavier OSTER
Architecture :

EMET un avis favorable à l'étude de faisabilité pour la restructuration de l'ancien convent de Sainte-
Barbe, pour un montant de 1 500€ HT, soit 1 800€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer la proposition d'honoraires et tous documents relatifs à cette affaire.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2023.

DCM N° 33/2023 DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le
budget primitif, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif prévoyant des virements de crédits
comme détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Total	-		-
Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
231/041	24 651.94 €	238-041	24 651.94 €
Total	24 651.94 €	Total	24 651.94 €

**DCM N° 34/2023 RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024/2033 :
RESERVES/ENCLAVES – CONSISTANCE DES LOTS COMMUNAUX – CHOIX DU MODE
DE MISE EN LOCATION – CLAUSES PARTICULIERES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions prévues par le cahier des charges type des chasses communales 2024-2033, cahier des charges régissant la procédure de renouvellement des baux de chasses communales (modalité de mise en location et de gestion des chasses communales), la 4C (commission communale consultative de chasse) s'est réunie le jeudi 28 septembre 2023 en mairie de Sainte-Barbe.

Différents points ont dû être abordé lors de cette première 4C, dont :

- l'examen des demandes d'enclaves et déclarations de réserves ;
- la consistance des lots communaux ;
- le choix du mode de mise en location ;
- les éventuelles clauses particulières qui seraient à annexer aux baux des chasses communales

Demandes d'enclaves et déclarations de réserves :

1 - Enclaves KREMER

Avis favorable pour une enclave de 1ha 86a 12ca.

Avis défavorable pour deux enclaves de 3ha 24a 28ca et 5ha 16a 11ca.

2 - Réserves KREMER

Avis favorable pour deux réserves de 34ha 76a 28ca et 15ha 82a 99ca étant entendu que celle-ci est attenante à 163ha 43a 83ca, propriété de M. KREMER sur la commune de Glatigny.

Avis défavorable pour une réserve de 1ha 9a 78ca.

3 - Réserves MICQUET (Indivision)

Avis favorable pour deux réserves de 32ha 77a 72ca et 64ha 78a 52ca soit une surface totale de 97ha 56a 24ca.

Avis défavorable pour une réserve de 24ha 84a 84ca.

4 - Réserves MARSAL

Avis favorable pour deux réserves de 40ha 99a 26ca et 11ha 16a 70ca étant entendu que celle-ci est attenante à 15ha 27a 36ca, propriété de M. MARSAL sur la commune de Vry.

5 - Réserve ECKER

Avis défavorable pour une réserve de 2ha 93a 45ca.

6 - Réserve CDC

Avis favorable pour une réserve d'une surface de 140ha 77a 9ca.

Le Maire va demander à la CDC si elle souhaite faire une demande d'enclave pour les parcelles cadastrées section 14 n°33 et n°34 d'une superficie totale de 2ha 93a 45ca. La commission donne un avis favorable à cette enclave pour des raisons de sécurité et d'accessibilité.

Consistance des lots communaux :

Lot n° 1 – Avis favorable pour une surface de 247ha 23a 75ca dont 8ha 6a 90ca de forêts.

Lot n° 2 – Avis favorable pour une surface de 271ha 77a 80ca dont 44ha 98a 83ca de forêts.

Lot n° 3 – Avis favorable pour une surface de 461ha 37a 16ca dont 89ha 65a 40ca de forêts.

Choix du mode de mise en location :

Il est fait part aux membres de la Commission des courriers reçus en mairie de la part de Monsieur ALBERT et Monsieur WATIER, actuels adjudicataires qui sollicitent le renouvellement de leurs baux par la procédure dite de gré à gré.

Avis favorable de la 4C pour une location de la chasse communale de gré à gré.

Clauses particulières à annexer aux futurs baux des chasses communales :

Le Maire a indiqué qu'il souhaitait annexer des clauses particulières aux futurs baux des chasses communales (régularisation des corvidés). Les membres de la Commission en ont pris acte et n'expriment aucune objection.

Ainsi, après avis de la Commission Communale Consultative de Chasse qui s'est tenue le 28 septembre dernier en mairie de Sainte-Barbe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (8 voix Pour - 2 Abstentions) :

DÉCIDE :

- d'accorder les enclaves et les réserves ayant obtenu un avis favorable de la 4C ;
- de valider la consistance des 3 lots communaux pour une surface totale de 980ha 38a 71ca, dont 142ha 71a 13ca de forêts ;
- du choix du mode de mise en location des lots communaux, à savoir le renouvellement des baux par la procédure dite de gré à gré ;
- d'annexer les clauses particulières aux futurs baux des chasses communales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PERRIN lève la séance.

Thibaut AUBURTIN
Le secrétaire de séance

Christian PERRIN
Maire